

| Département <i>Meurthe et Moselle</i> Arrondissement <i>Nancy</i> Canton <i>Du Grand Couronné</i> | COMMUNE D'AMANCE PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séance ordinaire Jeudi 4 avril 2024 | | | | | | | | |
|--|--|--|--------------------|----|-----------------|----|----------------|----|---|
| <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Nombre de Conseillers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>En exercice</i></td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td><i>Présents</i></td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td><i>Votants</i></td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> </tbody> </table> | Nombre de Conseillers | | <i>En exercice</i> | 11 | <i>Présents</i> | 10 | <i>Votants</i> | 10 | <p>L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'AMANCE étant assemblés en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier SALVE, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Patrick VUILLEMIN, Sandra HAUSSER, Marie-Hélène STEIN, Johann CLEMENT, Cécile PARIETTI-WIONKLER, Francis NICOLAS, Pascal SCHEIBEL, Sylvie CHILLON et Mathieu GUYOT.</p> <p><u>Absent excusé</u> : Grégory GEREBEN.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein de Conseil. M. Johann CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.</p> |
| Nombre de Conseillers | | | | | | | | | |
| <i>En exercice</i> | 11 | | | | | | | | |
| <i>Présents</i> | 10 | | | | | | | | |
| <i>Votants</i> | 10 | | | | | | | | |
| Convocation établie Le 21/03/2024 | | | | | | | | | |
| Délibération affichée Le 15/04/2024. | | | | | | | | | |
| Et transmise en Préfecture Le 15/04/2024. | | | | | | | | | |

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal du 30 janvier 2024

Ordre du Jour :

Délibérations

- 1) 24-8 Vote du Compte Administratif 2023,
- 2) 24-9 Approbation du Compte de Gestion 2023,
- 3) 24-10 Affectation du résultat 2023,
- 4) 24-11 Vote des taux des impôts directs locaux,
- 5) 24-12 Vote du Budget 2024,
- 6) 24-13 Retrait de la délibération n° 50-2018 Adhésion à la SPL IN-PACT GL gestion des ressources humaines,

Informations

DELIBERATIONS

1) Vote du Compte Administratif 2023 :

L'Adjointe aux finances Sandra HAUSSER effectue la lecture du Compte Administratif de l'année 2023.

Investissement

| | |
|--------------------|----------------|
| Dépenses : | 212 950,93 |
| Reste à réaliser : | 5 000,00 |
| Recettes : | 247 132,75 |
| Reste à réaliser : | 40 000,00 |

Fonctionnement

| | |
|------------|------------|
| Dépenses : | 247 882,21 |
| Recettes : | 409 643,31 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | 34 181,82 |
| Fonctionnement : | 161 761,10 |
| Résultat global : | 195 942,92 |

Le Maire, s'étant retiré lors du vote,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- **Vote** le Compte Administratif 2023.

2) Approbation du Compte de Gestion 2023 :

L'Adjointe aux finances, Sandra HAUSSER expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2023 établi par le comptable qui est identique au Compte Administratif 2023 de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- **Accepte** le compte de gestion du comptable qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Vote** le Compte de Gestion 2023.

3) Affectation du résultat 2023 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre,
Constatant que le Compte Administratif 2023 fait apparaître :

Fonctionnement :

| | |
|--|------------|
| Un excédent de fonctionnement de : | 34 660,77 |
| Un excédent reporté : | 127 100,33 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 161 761,10 |

Investissement :

| | |
|---|-----------|
| Un excédent d'investissement de : | 34 181,82 |
| Un excédent des restes à réaliser de : | 35 000,00 |
| Soit un excédent d'investissement cumulé de : | 69 181,82 |

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : Excédent 161 761,10
- Résultat reporté en investissement (001) : Excédent 34 181,82

4) Vote des taux des impôts directs locaux :

Madame Sandra HAUSSER l'Adjointe aux finances présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Au regard de l'augmentation de 3,9 % des bases, Madame Sandra HAUSSER propose d'augmenter de 4 % les 3 taux comme ci-après:

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- **Décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - taxe d'habitation : 12,27 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,45 %
 - *taxe foncière sur les propriétés non bâties* : 36,66 %

- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5) Vote du Budget Primitif 2024 :

L'Adjointe aux finances Sandra HAUSSER **expose** le projet de Budget Primitif 2024, qui se décompose comme suit :

Fonctionnement

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 452 761,10 |
| Recettes | 452 761,10 |

Investissement

| | |
|----------|------------------------------------|
| Dépenses | 682 700,00 (dont 5 000,00 de RAR) |
| Recettes | 682 700,00 (dont 40 000,00 de RAR) |

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- **Accepte** le Budget Primitif 2024.

6) Retrait de la délibération n°50/2018 relative à l'adhésion à la société publique locale IN-PACT GL pour la gestion des ressources humaines :

Par délibération n°50/2018 du 10/12/2018, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la société publique locale (SPL) IN PACT GL pour les gestions des ressources humaines : visites médicales, gestion des carrières...

Ces missions étaient précédemment réalisées par le Centre de Gestion.

Mais depuis 2018, le Centre de Gestion s'est recentré sur ses missions obligatoires (organisation de concours, publicité des créations et vacances d'emplois...) et a confié ses missions facultatives à la Société Publique Locale IN-PACT GL (information et conseil statutaire, prévention et santé au travail).

Cependant, la Préfecture a alerté la commune sur le fait que la création de la SPL IN PACT GL est irrégulière :

- Un objet social non conforme aux dispositions de l'article L 1531-1 du CGCT (Code Général des collectivités territoriales,
- Une composition irrégulière de l'actionnariat,
- Une mise à disposition de fonctionnaires non autorisée par les textes.

Aussi, la Préfecture demande au Conseil Municipal de rapporter la délibération n°50/2018 relative à l'adhésion à la SPL IN-PACT GL pour la gestion des ressources humaines.

Vu la délibération n°50/2018 relative à l'adhésion à la SPL IN-PACT GL pour la gestion des ressources humaines ;

Vu le courrier du Préfet du 13/01/2020 sur l'irrégularité de la SPL ;

Il est demandé au Conseil Municipal de retirer la délibération n°50/2018;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- **Reporte** la délibération n°50/2018 relative à l'adhésion à la société publique locale IN PACT GL pour la gestion des ressources humaines.

INFORMATIONS

- **Dénomination de la salle du Petit-Mont.**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des courriers reçus sollicitant la mairie pour procéder à la dénomination de la salle du Petit-Mont.

Jean-Claude MARCHAND Président du Foyer Rural d'Amance durant de nombreuses années a notamment initié la construction du bâtiment du Petitmont et organisé le centre de loisirs dans celui.

Le Maire propose de donner, en sa mémoire, le nom de Jean-Claude MARCHAND à la salle du Petit-Mont.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

- **Place handicapée sur le haut de la rue Saint Charles.**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu en Mairie sollicitant la mise place d'un emplacement handicapé sur le parking derrière la mairie ou le long de la rue St Joseph.

Ayant largement le quota et vu que certain professionnel ne disposent pas eux même de place handicapé, le conseil municipal émet un avis défavorable.

- **Mur de Fleurfontaine.**

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du rapport de l'expert judiciaire qui conclut a une responsabilité technique de l'état du mur à 50-50 %.
Le Maire transmet par mail aux conseillers le rapport complet pour avis sur les suites à donner.

Remise en place des commissions de travail sur des sujets divers, ces groupes de travail EN AMONT doivent permettre d'éclairer le conseil municipal sur les orientations à prendre.

- **Mur et jardins derrière l'église**

Suite à la visite-réunion avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur site du 26 mars dernier, en présence de Madame Louise ENGLER, déléguée régionale de l'association REMPART, il a été fait état du mur en pierres sèches qui retient les terres en sous-bassement de l'église.

- **Aménagement végétal**

Cécile PARIETTI présente un diaporama sur le projet d'aménagement des 3 terrasses derrière l'église.

En effet, suite à la reprise des terrasses (anciens jardins municipaux) il est envisagé l'aménagement de potager participatifs, aménagement ludiques et pédagogiques en lien avec les associations. Ce projet introduirait une dimension artistique avec la venue d'un duo d'artistes et leurs compositions/aménagement végétales permanentes.

Le conseil est clos à 21h30

| | |
|----------------------------|----------------------------------|
| Le Maire, Olivier SALVE | Le secrétaire, Johann CLEMENT |
|----------------------------|----------------------------------|